

Paris, le 7 mars 2025,

VICTOIRE POUR L'ACCÈS AUX DROITS : L'AUTOMATISATION DU CHÈQUE ÉNERGIE RÉTABLIE

Le Secours Catholique-Caritas France se félicite de l'adoption, dans la loi de finances 2025, des dispositions rétablissant l'attribution automatique du chèque énergie. Cette avancée majeure constitue une victoire essentielle dans la lutte contre le non-recours et garantit un meilleur accès aux droits pour les ménages les plus vulnérables.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, l'absence d'automatisation du chèque énergie a considérablement complexifié son attribution pour les nouveaux bénéficiaires, entraînant une hausse préoccupante du non-recours. Ce phénomène a été causé par le manque d'information sur le guichet de demande en ligne et des difficultés liées à son utilisation.

En 2023, le chèque énergie a été utilisé par environ 83 % des bénéficiaires. Mais avec la fin de l'envoi automatique et la mise en place d'un guichet en ligne, un non-recours massif était redouté pour les nouveaux bénéficiaires. Fin décembre dernier, sur un million de demandes attendues sur le portail, seules 169 000 ont été faites et 106 000 chèques ont été utilisés. Il était donc primordial de réinstaurer l'automatisation du chèque. Face à cette situation, la mobilisation constante du SCCF et d'autres associations auprès des pouvoirs publics a permis de faire évoluer le cadre législatif. Grâce à ce plaidoyer, une avancée essentielle a été obtenue : le rétablissement de l'automatisation du chèque énergie, garantissant que cette aide précieuse parvienne directement à ceux qui en ont besoin.

Une réforme essentielle pour l'équité sociale

L'article 173 instaure l'attribution automatique du chèque énergie aux ménages éligibles. Cette avancée repose sur un dispositif de croisement de données entre la Direction Générale des Finances Publiques et les gestionnaires de réseaux d'électricité, sous la coordination de l'Agence de Services et de Paiement. Ce mécanisme garantit un accès simplifié et équitable à cette aide essentielle, réduisant ainsi les obstacles administratifs et le non-recours.

En complément de cette automatisation, la réforme élargit l'éligibilité au chèque énergie aux logements accompagnés conventionnés APL ainsi qu'aux logements en intermédiation locative, permettant ainsi à un plus grand nombre de ménages en situation de précarité énergétique d'en bénéficier.



ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL

Ce succès prouve que lutter contre le non-recours est une question de volonté politique. Quand l'administration s'en donne les moyens, elle peut garantir l'accès aux prestations sociales. La lutte contre le non-recours, la simplification des démarches administratives et l'amélioration des dispositifs d'aide demeurent des priorités pour renforcer la justice sociale et lutter efficacement contre la précarité.

Nous resterons particulièrement vigilants quant à la mise en œuvre effective de ces mesures et continuerons à défendre l'accès aux droits pour tous. Cette victoire prouve que des solutions existent pour lutter contre le non-recours et que l'automatisme des prestations sociales est possible. De quoi ouvrir la voie à des réformes plus ambitieuses pour qu'enfin toutes les personnes éligibles puissent bénéficier des aides auxquelles elles ont droit.

Contact Presse :

djamila.aribi@secours-catholique.org / 06 85 32 23 39

Le Secours Catholique – Caritas France

<https://www.secours-catholique.org/>

En France, en 2023, grâce à 2 800 équipes locales (France métropolitaine et outre-mer) et un réseau de 58 500 bénévoles et de 925 salariés, 1 060 000 personnes ont été accueillies et soutenues dans 2400 lieux d'accueil.

À l'international, en 2023, 349 opérations ont été menées dans 52 pays, en lien avec le réseau Caritas Internationalis (162 Caritas) et 2,6 millions de personnes ont été bénéficiaires de l'aide internationale.

